



## COMITÉ DU PROGRAMME

### Cent vingt-septième session

Rome, 4-8 novembre 2019

### Examen de l'état d'avancement des activités relatives à la résistance aux antimicrobiens, y compris le Code volontaire de conduite

#### Résumé

- Suite à la demande formulée par le Comité du Programme, à sa cent vingt-cinquième session, le présent document fait le point des progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs du Plan d'action de la FAO, conformément au Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens. On y trouve aussi des informations actualisées sur les progrès obtenus dans le cadre des activités interinstitutions et les grandes lignes des futures activités relatives à la gestion des antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture.

#### Indications que le Comité du Programme est invité à donner

- Le Comité du Programme est invité à prendre note des progrès accomplis et à donner des indications à cet égard, s'il y a lieu, y compris sur la mise à jour du Plan d'action de la FAO.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:*

**M. Berhe Tekola**  
Directeur

**Division de la production et de la santé animales (AGA)**  
Tél.: +39 06 57053371

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*



### *Historique*

1. Les participants à la trente-neuvième session de la Conférence de la FAO (juin 2015) ont adopté la résolution [4/2015](#)<sup>1</sup> relative à la résistance aux antimicrobiens, qui reconnaissait la menace de plus en plus grave que ce problème faisait peser sur la santé publique et sur la production alimentaire durable, ainsi que la nécessité de prendre des mesures efficaces faisant intervenir l'ensemble des autorités publiques et de la société.
2. Par la suite, les participants à la quarante et unième session de la Conférence de la FAO (juin 2019) ont adopté la résolution [6/2019](#)<sup>2</sup> relative à la résistance aux antimicrobiens, qui saluait les efforts accomplis par la FAO dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, dans la perspective de l'approche «Un monde, une santé», et sont convenus de la nécessité de soutenir davantage ces efforts au moyen de ressources extrabudgétaires.
3. Les activités liées à la résistance aux antimicrobiens sont mises en œuvre par l'Organisation dans le cadre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens (2016-2020), qui traite quatre domaines prioritaires, à savoir:
  - a) mieux sensibiliser au problème de la résistance aux antimicrobiens et aux menaces connexes;
  - b) renforcer les capacités de surveillance et de suivi de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture;
  - c) renforcer la gouvernance relative à l'utilisation d'agents antimicrobiens et à la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture;
  - d) promouvoir de bonnes pratiques au sein des systèmes alimentaires et agricoles ainsi qu'une utilisation prudente des agents antimicrobiens.

### **I. Progrès obtenus à l'échelle mondiale**

4. Depuis la précédente présentation des progrès accomplis dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens, lors de la cent vingt-cinquième session du Comité du Programme (novembre 2018), les gouvernements nationaux, avec l'appui des organisations de l'alliance tripartite FAO/OIE/OMS, ont pris des mesures visant à améliorer la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens.
5. Depuis 2016, afin de suivre et d'examiner les progrès accomplis au titre du Plan d'action mondial, les organisations de l'alliance tripartite mènent chaque année une enquête auprès des pays sur les avancées enregistrées dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans tous les secteurs. Les résultats des 159 réponses reçues dans le cadre de la dernière enquête, menée en 2018-2019, constituent un ensemble conséquent d'éléments factuels et permettent d'évaluer les progrès obtenus au niveau des pays dans un certain nombre de domaines importants<sup>3</sup>.
6. Les progrès communiqués par les pays ne peuvent pas être attribués uniquement aux activités de la FAO, ni même à celles des seules organisations de l'alliance tripartite, mais la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO y a contribué. On trouvera une présentation des résultats de l'enquête menée auprès des pays dans la section III du rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO.
7. D'après la dernière enquête (2018-2019), les pays ont progressé dans l'élaboration et dans la mise en œuvre de leur plan d'action national de lutte contre la résistance aux antimicrobiens et, dans l'ensemble, 117 pays ont mis au point un tel plan (contre 79 en 2016-2017). Toutefois, seulement 75 pays disposent actuellement de mécanismes fonctionnels de coordination multisectorielle, ce qui représente tout de même un progrès car 30 pays disposaient de tels mécanismes en 2016-2017.
8. Les conclusions de l'enquête indiquent en outre que 47 pays disposent d'un système national de surveillance de la résistance aux antimicrobiens dans les aliments d'origine animale ou végétale (chiffre en hausse par rapport aux 33 pays dans cette situation en 2016-2017). Par ailleurs, malgré les

---

<sup>1</sup> [C 2015/REP](#).

<sup>2</sup> [C 2019/REP](#).

<sup>3</sup> <https://amrcountryprogress.org/> (en anglais).

difficultés qu'ils rencontrent dans l'utilisation des approches normalisées, la coordination nationale et/ou la gestion de la qualité, 36 pays de plus s'emploient à collecter des données d'une manière ou d'une autre. Compte tenu de la complexité que représentent la collecte et la production des données, ce résultat est encourageant; il faut toutefois continuer à prendre des mesures pour renforcer les systèmes nationaux de surveillance.

## **II. Progrès obtenus dans la mise en œuvre du Plan d'action de la FAO contre la résistance aux antimicrobiens**

### **A. Domaine prioritaire 1 – Mieux sensibiliser au problème de la résistance aux antimicrobiens et aux menaces connexes**

9. Les données de la dernière enquête indiquent certes que de nombreux pays mettent en œuvre des activités de sensibilisation mais seulement 34 pays mènent des campagnes nationales visant les secteurs de la santé animale, de la santé des végétaux, de la production alimentaire, de la sécurité sanitaire des aliments et de l'environnement. Plus particulièrement, 23 pays ne mettent en œuvre aucune activité de sensibilisation notable et 77 pays le font à petite échelle<sup>4</sup>.

10. La FAO contribue à mieux faire connaître le problème de la résistance aux antimicrobiens et les menaces connexes pour les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture en fournissant des éléments factuels et des connaissances, en tant que biens collectifs mondiaux, que les pays et d'autres acteurs peuvent intégrer dans leurs activités de sensibilisation au niveau national. Il s'agit de matériel de formation, de publications techniques, de vidéos et de lignes directrices qui permettent de concevoir des campagnes de sensibilisation efficaces, réalisées à partir des évaluations des parties prenantes.

11. La FAO participe aussi directement à des campagnes mondiales de sensibilisation, par exemple la Semaine mondiale de sensibilisation aux antibiotiques (18-24 novembre 2019), à d'autres manifestations internationales et à d'importantes réunions nationales, intergouvernementales et sectorielles. L'Organisation tire aussi parti de son réseau de bureaux décentralisés pour organiser des groupes de travail consultatifs multipartites au niveau national, en vue de mettre en commun des informations, de renforcer la collaboration et de coordonner des activités de lutte contre la résistance aux antimicrobiens,

12. Parmi les mesures prises à des fins de sensibilisation, on peut citer l'élaboration et la mise en œuvre d'une enquête qui permet d'évaluer les connaissances, les comportements et les pratiques dans huit pays des régions Afrique et Asie et Pacifique. Dans la région Asie et Pacifique, la FAO a facilité l'intégration d'une formation universitaire sur la lutte contre la résistance aux antimicrobiens dans six facultés de médecine vétérinaire. En Amérique latine et dans les Caraïbes, l'Organisation a formé des membres du personnel technique et du personnel chargé de la communication des services de santé officiels aux méthodes modernes de communication des risques relatifs à la résistance aux antimicrobiens.

### **B. Domaine prioritaire 2 – Renforcer les capacités de surveillance et de suivi de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture**

13. Les pays progressent en ce qui concerne le suivi de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens dans les aliments d'origine animale ou végétale mais la mise en place de systèmes nationaux de surveillance restent un défi. Dans le cadre de l'enquête 2018-2019, seulement 47 pays ont indiqué qu'ils disposaient d'un système national opérationnel de suivi de la résistance aux antimicrobiens dans les aliments d'origine animale ou végétale et 53 qu'ils disposaient des capacités nécessaires (laboratoires et communication de données) pour surveiller la résistance aux antimicrobiens chez les animaux.

14. Afin de relever les défis liés au suivi et à la surveillance de la résistance aux antimicrobiens, la FAO soutient le renforcement des capacités des laboratoires au niveau national. Ce domaine est

---

<sup>4</sup> Les données font référence à l'enquête 2017-2018 car, dans l'enquête 2018-2019, il n'est pas question de campagnes sectorielles de sensibilisation.

particulièrement important si l'on considère que 58 pays ont indiqué que les laboratoires qui pratiquaient des tests de sensibilité aux antimicrobiens n'étaient pas intégrés dans leur système national de surveillance de la résistance aux antimicrobiens.

15. La FAO a élaboré et mis en place un [outil d'évaluation de la surveillance nationale de l'antibiorésistance et des compétences des laboratoires \(FAO-ATLASS\)](#) afin d'aider les pays à évaluer leur système national de surveillance et les capacités de leurs laboratoires aux fins de la détection de la résistance aux antimicrobiens. Depuis 2016, cet outil a été utilisé dans 27 pays<sup>5</sup> et a permis d'évaluer plus de 100 laboratoires; sa mise en place se poursuit.

16. En outre, la FAO a renforcé les capacités des laboratoires dans les pays au moyen de formations<sup>6</sup>, d'achats de matériel de laboratoire<sup>7</sup> et de la fourniture de matériel de formation sur la surveillance et le suivi de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens, ainsi que sur les méthodes de laboratoire, aux niveaux régional et national.

17. Le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique met actuellement au point une série de directives sur la surveillance de la résistance aux antimicrobiens chez les animaux sains, chez les animaux malades, dans le secteur aquacole et dans les lieux de production, ainsi que sur l'utilisation d'agents antimicrobiens. Les directives relatives à l'harmonisation au niveau régional de la surveillance de la résistance aux antimicrobiens chez les animaux en bonne santé destinés à l'alimentation humaine seront publiées dans un premier temps, à l'occasion de la Semaine mondiale de sensibilisation aux antibiotiques, en novembre 2019.

18. La FAO a aidé les pays à mener des activités de surveillance de la résistance aux antimicrobiens dans le secteur agricole afin de produire des données sur cette question; la plupart des données portaient sur la présence de bactéries d'origine alimentaire chez les animaux en bonne santé destinés à l'alimentation humaine.

19. La FAO est aussi en train de mettre au point une plateforme de données sur la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, en tant que contribution à la plateforme du Système de surveillance intégrée tripartite de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'agents antimicrobiens (TISSA).

20. En collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la FAO a soutenu la collecte de données sur l'utilisation d'agents antimicrobiens, afin de garantir la qualité des données dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Le Bureau régional de la FAO pour l'Europe et l'Asie centrale a mis au point une enquête à l'intention des vétérinaires de terrain, des producteurs d'aliments pour animaux et des pharmaciens vétérinaires afin de cerner l'emploi des antimicrobiens dans les cinq pays<sup>8</sup> où l'enquête sera menée à la fin de 2019.

21. À l'appui du réseau mondial sur la résistance aux antimicrobiens, on a recensé dix institutions<sup>9</sup> qui pourraient tenir lieu de centres de référence pour aider les États Membres à mettre en œuvre le Plan d'action de la FAO de lutte contre la résistance aux antimicrobiens; une institution a déjà été désignée et quatre autres le seront d'ici à la fin de 2019. Par ailleurs, quatre institutions<sup>10</sup> ont été retenues en tant que candidates pour faire partie des centres de référence de la FAO sur l'aquaculture

---

<sup>5</sup> 2016: Cambodge et Ghana; 2017: Kenya, Sénégal, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe, Cambodge\*, Indonésie, RDP lao, Myanmar, Philippines, Thaïlande et Viet Nam; 2018: Soudan, Éthiopie, Sénégal\*, Indonésie\*, Singapour, Viet Nam\*, Arménie, Bélarus et Kirghizistan; 2019: Ghana\*, Tanzanie\*, Zimbabwe\*, Bangladesh, Bhoutan, Maldives, Népal, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Thaïlande\*, Tadjikistan et Sri Lanka. (\* en référence à des missions de suivi).

<sup>6</sup> Des formations ont été organisées au Cambodge, en Éthiopie, aux Philippines et au Zimbabwe.

<sup>7</sup> Des achats ont été réalisés au Soudan, en Tanzanie et au Zimbabwe.

<sup>8</sup> Arménie, Bélarus, Kazakhstan, Kirghizistan et Tadjikistan.

<sup>9</sup> Il s'agit d'institutions spécialisées dans le domaine de la résistance aux antimicrobiens des pays suivants: Allemagne, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Mexique, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Sénégal et Thaïlande.

<sup>10</sup> Il s'agit d'institutions chargées de l'aquaculture et de la biosécurité des pays suivants: Chine, États-Unis d'Amérique, Inde et Royaume-Uni.

et la biosécurité; des groupes consultatifs sur la résistance aux antimicrobiens et sur l'utilisation d'agents antimicrobiens ont aussi été créés en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud et en Afrique de l'Est.

22. Les autoévaluations des pays indiquent un manque important de données sur la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de l'environnement et la FAO a contribué à combler ce déficit de connaissances en définissant de nouvelles méthodes de dépistage<sup>11</sup> fondées sur des techniques nucléaires qui permettent d'étudier le transfert horizontal de gènes dans l'environnement.

23. En ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs aquacoles et halieutiques, la FAO a publié un ouvrage sur les résultats des programmes de tests de sensibilité aux antimicrobiens intéressant l'aquaculture et les produits aquacoles ([\*The performance of antimicrobial susceptibility testing programmes relevant to aquaculture and aquaculture products\*](#)) et a organisé des ateliers de formation destinés au renforcement de capacités spécifiques dans les domaines de la gestion des déchets de poisson, de l'analyse des résidus d'agents antimicrobiens et des tests de sensibilité aux antimicrobiens dans les produits de la pêche et de l'aquaculture.

### **C. Domaine prioritaire 3: Renforcer la gouvernance relative à l'utilisation d'agents antimicrobiens et à la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture**

24. Des plans d'action nationaux sur la résistance aux antimicrobiens, assortis de leurs procédures de suivi, sont actuellement opérationnels dans 78 des 117 pays qui s'en sont dotés à ce jour. Le secteur de la santé animale (animaux terrestres et aquatiques) contribue activement à l'élaboration et à l'exécution de ces plans dans 151 pays; le secteur de la production alimentaire y contribue dans 86 pays; pour le secteur de la sécurité sanitaire des aliments dans 118 pays; pour celui de la santé des végétaux dans 66 pays; et pour celui de l'environnement dans 94 pays.

25. L'appui apporté par la FAO aux États Membres dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux multisectoriels fondés sur le principe «Un monde, une santé» aux fins de la lutte contre la résistance aux antimicrobiens s'appuie sur l'«approche de gestion progressive» mise au point par l'Organisation. Cet outil est en phase pilote dans quatre pays<sup>12</sup>, et devrait également être mis à l'essai dans d'autres pays en Amérique latine, en Asie centrale et en Afrique du Nord<sup>13</sup>. Cette approche appliquée à la résistance aux antimicrobiens sera également présentée au cours de la Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques, en novembre 2019.

26. La FAO a perfectionné [une méthode d'analyse de la situation du risque de résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture](#) qui permet de classer les secteurs par ordre de priorité. Cette nomenclature est essentielle à la répartition des ressources par activité dans le cadre des plans d'action nationaux. La méthode en question est actuellement à l'essai dans quatre pays d'Amérique latine<sup>14</sup> et sera également appliquée dans d'autres régions.

27. La FAO apporte son appui au renforcement des cadres juridiques qui visent à combattre la résistance aux antimicrobiens. Cent sept pays disposent actuellement de textes législatifs ou réglementaires sur la prescription et la vente d'antimicrobiens destinés aux animaux. De plus, la Sous-Division droit et développement de la FAO a mis au point une méthode d'évaluation des législations qui intéressent l'utilisation d'agents antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens dans les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, notamment les domaines juridiques sur la réglementation des antimicrobiens, sur la réduction de la contamination des aliments et de l'environnement et sur la réduction du recours aux antimicrobiens. Les instruments juridiques analysés portent sur divers domaines: produits vétérinaires, aliments pour animaux, sécurité sanitaire des aliments, environnement, eau et déchets. À ce jour, cette méthode a été mise en application dans 18 pays

---

<sup>11</sup> FAO et Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). *Antimicrobial movement from agricultural areas to the environment: The missing link. A role for nuclear techniques* (Passage des antimicrobiens des zones agricoles à l'environnement: le maillon manquant – Les techniques nucléaires ont un rôle à jouer). Rome, FAO.

<sup>12</sup> Ghana, Belgique, Tadjikistan, Kenya.

<sup>13</sup> Saint-Kitts-et-Nevis, Tunisie, Kirghizistan, République démocratique populaire lao.

<sup>14</sup> Bolivie, Équateur, Pérou, Uruguay

d’Afrique<sup>15</sup>, d’Asie<sup>16</sup> et d’Asie centrale<sup>17</sup> et sera mise en œuvre dans cinq pays d’Amérique latine<sup>18</sup> avant la fin de 2019. L’OIE a apporté son concours au perfectionnement de la méthode et organise conjointement à la FAO une mission pilote aux Philippines, où sera mis en œuvre pour la première fois le Programme d’appui à la législation vétérinaire (Veterinary Legislation Support Programme).

28. En outre, les juristes de la FAO s’attachent à recenser dans [FAOLEX](#)<sup>19</sup> les textes législatifs et les politiques qui intéressent la résistance aux antimicrobiens dans différents pays et ont créé une nouvelle sous-catégorie de documents sur cette question. Cette sous-catégorie de données permettra d’accéder plus aisément aux différents domaines juridiques concernés par la résistance aux antimicrobiens dans divers pays et à être mieux informé à leur sujet. Trois ateliers régionaux sur la législation intéressant l’utilisation d’agents antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens ont été organisés à l’intention des pays d’Afrique de l’Ouest et de la Communauté de développement de l’Afrique australe afin qu’ils puissent mettre en commun leurs expériences et trouver des possibilités de collaboration en matière d’harmonisation des approches législatives, ce qui permettrait d’améliorer la prise en charge de la question de la résistance aux antimicrobiens.

29. Divers mécanismes de coordination ont été créés à l’échelle régionale, notamment une plateforme sous-régionale «Un monde, une santé» se rapportant à la résistance aux antimicrobiens qui rassemble dix pays francophones, des communautés économiques régionales et la coopération tripartite FAO/OIE/OMS. Signalons également le mécanisme de coordination interinstitutions d’organisations régionales en Afrique de l’Est (FAO, OIE, OMS, Bureau interafricain pour les ressources animales de l’Union africaine, Centres pour le contrôle et la prévention des maladies en Afrique, Communauté de l’Afrique de l’Est, Autorité intergouvernementale pour le développement, Mott Macdonald, Institut international de recherches sur l’élevage, Protection mondiale des animaux, Agence des États-Unis pour le développement international et Centres pour le contrôle et la prévention des maladies aux États-Unis).

#### **D. Domaine prioritaire 4: Promouvoir de bonnes pratiques au sein des systèmes alimentaires et agricoles ainsi qu’une utilisation prudente des agents antimicrobiens**

30. D’après les résultats de l’enquête, le nombre de bonnes pratiques de santé, de gestion et d’hygiène élaborées par les pays en vue de réduire l’utilisation d’agents antimicrobiens et le développement et la transmission de la résistance aux antimicrobiens dans la production animale est faible. La majorité des pays soit n’ont pas entrepris systématiquement d’améliorer les bonnes pratiques de production (12 pays), soit n’ont mis en place que quelques activités (95 pays); on a relevé les mêmes tendances dans le secteur de la transformation des produits alimentaires. Il s’agit donc d’un domaine dans lequel il faudra progresser plus rapidement dans les années à venir.

31. La FAO a lancé une [nouvelle série d’études de cas relatives à la résistance aux antimicrobiens](#), afin de permettre aux pays d’apprendre les uns des autres et de mettre en commun leurs expériences d’utilisation responsable des agents antimicrobiens. La première, publiée en 2019, est axée sur les enseignements tirés du Danemark en matière d’utilisation d’agents antimicrobiens et de résistance aux antimicrobiens dans l’élevage porcin ([Tackling antimicrobial use and resistance in pig production: Lessons learned in Denmark](#)).

32. Différents types d’enquêtes d’évaluation des parties prenantes (qualitatives comme quantitatives, p. ex. enquêtes sur connaissances, attitudes et pratiques) ont été réalisées dans dix pays<sup>20</sup> auprès de divers acteurs, principalement des éleveurs et des vétérinaires, mais aussi auprès d’agents de vulgarisation qui distribuent des antimicrobiens. Un rapport d’enquête sur connaissances, attitudes et pratiques a d’ores et déjà été publié ([Towards a bottom-up understanding of antimicrobial use and](#)

---

<sup>15</sup> Éthiopie, Ghana, Kenya, Soudan du Sud, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe.

<sup>16</sup> Bangladesh, Cambodge, Philippines, République démocratique populaire lao, Vietnam.

<sup>17</sup> Arménie, Bélarus, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Ukraine.

<sup>18</sup> Bolivie, Équateur, Guatemala, Pérou, Uruguay.

<sup>19</sup> FAOLEX est une base de données détaillée des législations et des politiques nationales dans tous les domaines relevant du mandat de la FAO.

<sup>20</sup> Cambodge, Éthiopie, Ghana, Kenya, Philippines, République démocratique populaire lao, Soudan, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

[resistance on the farm: A knowledge, attitudes, and practices survey across livestock systems in five African countries](#)).

33. La FAO collabore avec l'OIE au Bangladesh aux fins de l'élaboration de directives sur l'utilisation prudente des agents antimicrobiens dans l'aquaculture et les pêches à l'aide d'un plan de travail mis en œuvre avec Worldfish, à la suite de deux missions hors siège réalisées afin d'évaluer sommairement le système de production et de recenser les enjeux clés du point de vue des éleveurs.
34. La FAO a sollicité des renseignements sur les bonnes pratiques appliquées dans divers secteurs; l'ensemble des documents reçus (plus de 350) a fait l'objet d'un examen. Sur la base d'un système de notation, plus de 50 directives ont été regroupées dans un répertoire qui sera mis à la disposition de tous les États membres de la FAO.
35. Plusieurs directives et publications sont actuellement en cours d'élaboration ou sur le point de paraître sur les sujets suivants: aquaculture et pêche; apiculture; inspection du poisson fondée sur les risques et gestion des déchets issus des installations de traitement du poisson, notamment gestion responsable des maladies bactériennes dans l'aquaculture (*Responsible Management of Bacterial Diseases in Aquaculture*), bonnes pratiques de biosécurité appliquées à d'importantes espèces aquacoles telles que la carpe, le tilapia et les crevettes (*Good biosecurity practices for important aquaculture species [carp, tilapia and shrimp]*) et directives techniques pour une pêche responsable n° 5.8 sur l'utilisation prudente et responsable de médicaments vétérinaires dans le secteur de l'aquaculture (*Prudent and Responsible Use of Veterinary Medicines in Aquaculture*). En outre, une publication sur les stratégies et les choix de nutrition animale aux fins de la réduction de l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage de porcs, de volailles et de ruminants (*Animal nutrition strategies and options to reduce the use of antibiotics in animal production [swine, poultry and ruminants]*) paraîtra prochainement. Par ailleurs, la FAO a sélectionné plus de 50 directives relatives à des bonnes pratiques, rassemblées dans un répertoire qui sera mis à la disposition du public sous peu.
36. Pour ce qui est de l'apiculture, la FAO a conclu un partenariat avec l'Istituto Zooprofilattico Sperimentale du ministère de la santé italien afin de recueillir des données de référence mondiales sur la santé des abeilles et l'utilisation d'agents antimicrobiens au moyen d'une [enquête en ligne](#), qui a été lancée en 2019 dans dix langues. Les directives visant à utiliser correctement les antimicrobiens dans l'apiculture, qui appliquent l'approche de gestion progressive aux bonnes pratiques en matière d'apiculture, seront publiées en 2020.
37. La Commission du Codex Alimentarius a réactivé le Groupe intergouvernemental spécial du Codex sur la résistance aux antimicrobiens. Il s'agira de réviser le Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens, d'élaborer de nouvelles orientations à l'intention des pays relatives à la surveillance de l'environnement de production des aliments (y compris les végétaux) du point de vue de la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire, et de donner des avis scientifiques. À cet égard, une réunion d'experts s'est tenue à la FAO en juin 2018. Une réunion conjointe FAO/OMS a également eu lieu en janvier 2019 sur la présence inévitable et accidentelle, dans les aliments pour animaux, de résidus de médicaments vétérinaires approuvés, et leur transfert de l'alimentation animale à l'alimentation humaine.
38. La Commission des mesures phytosanitaires, à sa quatorzième session (avril 2019), a accueilli favorablement le débat sur l'utilisation d'agents antimicrobiens et la résistance aux antimicrobiens dans le domaine de la santé des végétaux, et a noté qu'il s'agit d'un sujet important qu'il convient de suivre. Elle a également appuyé l'initiative du Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux relative à l'instauration d'une veille sur la contribution des mesures phytosanitaires à la résistance aux antimicrobiens, assurée par le groupe spécial de la FAO, et a proposé l'élaboration d'une recommandation sur la résistance aux antimicrobiens dans le domaine de la santé des végétaux.

### **III. Collaboration multisectorielle: Partenariat tripartite FAO/OIE/OMS et autres initiatives**

39. Suite à la signature du protocole d'accord tripartite, la FAO, l'OIE et l'OMS, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), ont élaboré un plan de travail tripartite concret pour 2019-2020, à l'appui du Plan d'action mondial contre la résistance aux antimicrobiens, plan qui a été approuvé par les trois organismes lors de la réunion exécutive tenue à Rome en février 2019.

40. Un fonds fiduciaire multipartenaires pour la lutte contre la résistance aux antimicrobiens a été créé et lancé en 2019. Il s'agit d'une initiative stratégique, interinstitutions et multipartenaires, qui invite les pays, les fondations, les institutions financières et le secteur privé à mobiliser les fonds nécessaires à la mise en œuvre du Plan de travail tripartite.

41. Un secrétariat commun a été mis en place afin de renforcer la collaboration tripartite et d'apporter un appui à la mise en œuvre du fonds fiduciaire multipartenaires. La FAO a nommé un agent de liaison rattaché à ce secrétariat, qui agira en tant que point focal principal et assurera la coordination des actions conjointes et l'exécution du Plan de travail tripartite contre la résistance aux antimicrobiens.

42. La FAO, en collaboration avec l'OIE, a apporté un appui au secrétariat du [Groupe spécial de coordination interinstitutions](#) sur la résistance aux antimicrobiens et a participé à la rédaction du [rapport du Groupe](#). Ce rapport a été présenté au Secrétaire général de l'ONU en avril 2019. Il comportait 14 recommandations portant sur les progrès accomplis par les pays, l'innovation, la collaboration, l'investissement et la gouvernance mondiale.

### **IV. Principaux défis à relever**

43. La FAO étudie les résultats de la mise en œuvre du Plan d'action en cours, qui arrivera à son terme en 2020. Le nouveau plan d'action tiendra compte des enseignements tirés de cet examen et permettra de consolider les acquis et d'assurer la continuité dans la lutte contre les risques associés à la résistance aux antimicrobiens.

44. La gouvernance relative à la résistance aux antimicrobiens est un domaine où des progrès peuvent difficilement être observés à court terme. L'évaluation du cadre législatif actuel, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et l'adoption de nouvelles lois font partie d'un processus de longue haleine qui dépend de facteurs complexes en dehors du champ de la résistance aux antimicrobiens.

45. Les données factuelles (production, collecte et analyse de données) sont indispensables à la réussite dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens. Il s'agit cependant d'objectifs très complexes d'un point de vue technique, qui exigent des efforts et des ressources considérables. Ceci est également valable pour les trois autres domaines prioritaires (sensibilisation, gouvernance et bonnes pratiques). La FAO a réussi jusqu'à présent à équilibrer les efforts et les ressources entre les quatre domaines prioritaires, afin d'améliorer encore la production de données de qualité; les États Membres de la FAO souhaiteront peut-être maintenir cette approche équilibrée dans la planification des travaux futurs relatifs à la résistance aux antimicrobiens.

### **V. Indications que le Comité du Programme est invité à donner**

46. Le Comité du Programme est invité à prendre note des progrès accomplis et à donner des indications, selon qu'il convient, y compris en ce qui concerne l'actualisation du Plan d'action de la FAO.